Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le
ID : 017-211704341-20231110-PM2023_023-AR

AMP N°PM 2023-23
8. Domaines de compétences par thèmes
8.3.1. Voirie

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT
Portant sur l'accès et le stationnement interdits, sauf pour les riverains, sur le chemin communal entre le 35 et le 37 rue de la grève

Le Maire de SURGÈRES,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, I.2213-1 à L.2213-3, L.2213-5 et L.2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles L.411-1, R.110-2, R.411-3, R.411-8, R.417-9 0 R.417-13 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code pénal ;
Considérant qu'il est nécessaire afin de sécuriser la circulation des usagers, de prendre des mesures de nature à assurer l'ordre et la tranquillité publics ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès et le stationnement de toute nature sont interdits, sauf pour les riverains, sur le chemin communal situé entre le 35 et le 37 rue de la grève.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place et maintenue par les services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est rédigé pour servir et valoir ce que de droit. La Police Municipale de SURGERES est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 5 : La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chacune chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de ROCHEFORT sur MER,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de SURGÈRES,
- Monsieur le Directeur Général des Services, assisté des services concernés, pour exécution,
- Centre Technique Municipal

Fait à Surgères, le 10 novembre 2023
Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente Maritime

Catherine DESPREZ

Ville de Surgères
Square du Château ■ BP 59 ■ 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 07 00 23 ■ Fax 05 46 07 53 98
mairie@ville-surgeres.fr ■ www.ville-surgeres.fr